

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.012

L'An deux Mille Sept, le 19 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 12 février 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 février 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
Mme DAVID-COURTIN représentée par M. CHABANEAU
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS -EXCUSES : Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 32

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DIVERSES

VOTE : UNANIMITE

Suite à l'organisation par l'association AIMCR+ des brocantes des 21/06 et 13/09/2004 ainsi que celles des 27/06 et 05/09/2005, il est proposé au Conseil Municipal la rétrocession des montants perçus soit un total de 5 648,35 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 800 € à la *Fédération Nationale des Combattants Volontaires 17, Section Centre* pour la confection d'un drapeau.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu la lettre du Président de l'AIMCR+
- Vu la lettre du Vice Président de la Fédération Nationale des Combattants Volontaires 17 – Section Centre.
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'attribuer une subvention à :

- o l'Association «AIMCR+ » d'un montant de 5 648,35 €
- o la Fédération Nationale des Combattants Volontaires 17 – Section Centre, d'un montant de 800,00 €

- D'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonctions 90 et 520 du Budget de l'exercice 2007.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 février 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT